Image not found or type unknown

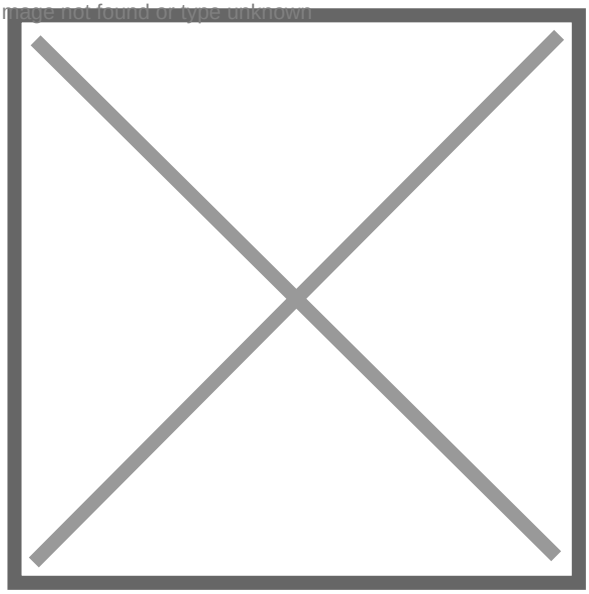

Frais appel revision de la pension

Par **dounia**, le **25/06/2008** à **21:47**

bonjour,
voila l'ex de mon époux avait fait appel a la suite d'un jugement pour une révision de la pension..au moment de l'appel nous avons pris une avocate..
elle nous avait facturer 300 pour la rédaction du document et 300e d'avoué.
après 2rv et le jugement d'appel passée elle nous renvoye une facture de 420e..alors qu'elle n'a rien fait, nous avons perdus l'appel, et les documents qu'elle a rediger ne sont qu'un récapitulatif de se que nous avions présenter a notre première demande au jaf!!!
Que pouvons nous faire?
après un appel as ton des frais du tribunal? (l'appel avait été fait par l'ex de mon conjoint)
mon mari n'a pas les moyens financiers pour payer tout cela (pension alimentaire 410e et dettes laisser par son ex épouse 500e =900e)..que peut on faire?
Merci de vos aides

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **15:32**

Faites un courrier au bâtonnier de l'ordre des avocats dont dépend votre conseil, courrier ayant pour objet : Recours contre Maître (nom de votre conseil).
Exposez la nature de l'affaire, les considérations que vous avez sur son efficacité ainsi que les frais qui en découlent.
N'omettez cependant pas qu'au travers des sommes qui vous sont demandées, vous acquittez les frais inhérents à la partie adverse puisque vous avez perdu le procès en appel.
Contentez vous d'évoquer les frais demandés par "**votre avocat**" et relatifs aux différents actes qu'il aurait accomplis, actes dont vous contestez la nature.
Exposez brièvement votre situation personnelle.

Par ailleurs, qu'était-il convenu sur la rémunération de votre avocat ?
Faites en également mention.
Cordialement

Par **dounia**, le **26/06/2008** à **15:49**

merci james
nous n'avions convenu de rien...le problème c'est qu'a nos yeux elle n'a rien fait!!! en ce qui concerne le document qu'elle a rediger pour notre défense, elle n'a fait que du copier , coller de ce que nous avions presenter seuls auprès du Jaf la premiere fois.
merci

Par **JamesEraser**, le **27/06/2008** à **13:32**

Je renouvelle mes conseils.
Fournissez également copie de vos courriers et copies de ses éléments de défense. S'il s'avère qu'ils sont étrangement identiques, je ne vois pas en quoi cet avocat peut justifier d'un travail accompli ou d'un devoir de conseil rempli.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés